

Accueil - Présentation du
collège

PRÉSENTATION DU COLLÈGE

Le passage au collège est une étape importante dans la scolarité de votre enfant. Fonctionnement de l'établissement, interlocuteurs, enseignements, parcours éducatifs : découvrez le cadre dans lequel évoluent les collégiens.

EN BREF

- Enseignements obligatoires
- Enseignements facultatifs
- Parcours éducatifs
- L'équipe du collège

Les enseignements obligatoires

Tous les élèves du collège ont **26 heures hebdomadaires d'enseignements obligatoires**, auxquels peuvent s'ajouter des enseignements facultatifs.

Sur les 26 heures d'enseignements obligatoires, **les enseignements complémentaires** (enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et accompagnement personnalisé) **représentent 3 heures en 6e (cycle 3) et 4 heures en 5e, 4e, 3e (cycle 4)**. La répartition entre les enseignements complémentaires est fixée par le conseil d'administration de l'établissement.

Les enseignements complémentaires regroupent :

- **l'accompagnement personnalisé** qui permet d'approfondir les connaissances et compétences de votre enfant ou de prendre en charge ses difficultés ;
- **les enseignements pratiques interdisciplinaires** qui permettent de construire et d'approfondir les connaissances et les compétences en réalisant un projet concret qui croise plusieurs disciplines.

Votre enfant peut ainsi concevoir et organiser une exposition, rédiger le journal du collège, réaliser un court-métrage ou l'interview vidéo d'un professionnel.

Les enseignements facultatifs

Dans son collège, votre enfant peut se voir proposer, en plus des 26 heures hebdomadaires d'enseignements obligatoires, la possibilité de suivre un ou plusieurs enseignements facultatifs.

Au cycle 3 (6e) une deuxième langue vivante (LV2) :

- étrangère (LVE)
- régionale (LVR)

Au cycle 4 (5e, 4e, 3e)

- langues et cultures de l'Antiquité (LCA)
- langues et cultures européennes (LCE)

Aux cycles 3 et 4

- Langues et cultures régionales
- Enseignement facultatif de chant choral

Les parcours éducatifs

Votre enfant suit, en lien avec toutes les disciplines, quatre parcours éducatifs pour développer son esprit critique, sa créativité et son sens de l'autonomie :

- Le **parcours citoyen** vise à la construction, par votre enfant, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.
- Le **parcours éducatif de santé** concerne à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.
- Le **parcours d'éducation artistique et culturelle**, c'est l'ensemble des connaissances acquises par votre enfant, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Le **parcours avenir** permet à votre enfant de s'informer pour bien préparer son orientation, de réfléchir à son projet personnel et de découvrir le monde économique et professionnel, par une visite d'entreprise, la participation à une opération humanitaire, etc.

À SAVOIR

Les espaces du collège :

- Les salles de classe
- Le CDI
- L'administration
- La salle des professeurs
- La cantine
- Le bureau de l'infirmière
- L'espace parent

L'équipe du collège

Toute une équipe est présente pour permettre à votre enfant de vivre sa scolarité dans les meilleures conditions.

L'équipe de direction

Elle est composée du chef d'établissement (**le principal**), secondé par un **adjoint administratif**, l'**adjoint gestionnaire**. Le chef d'établissement et son adjoint organisent le temps scolaire (élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs) et président les conseils de classe et le conseil d'administration. Ils

s'assurent également de la sécurité de chacun. L'adjoint gestionnaire est en charge de la gestion financière du collège, notamment les demi-pensions et les dossiers de bourse.

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Il organise avec les **assistants d'éducation** la vie au collège de votre enfant. Il veille au respect des règles de vie (règlement intérieur, suivi des absences), participe aux conseils de classe et forme les délégués. Interlocuteur important, il facilite le dialogue entre l'équipe éducative et vous-même.

Les professeurs

Une équipe de professeurs encadrent votre enfant pour lui enseigner les différentes disciplines. Elle est coordonnée par un professeur principal.

Le professeur principal

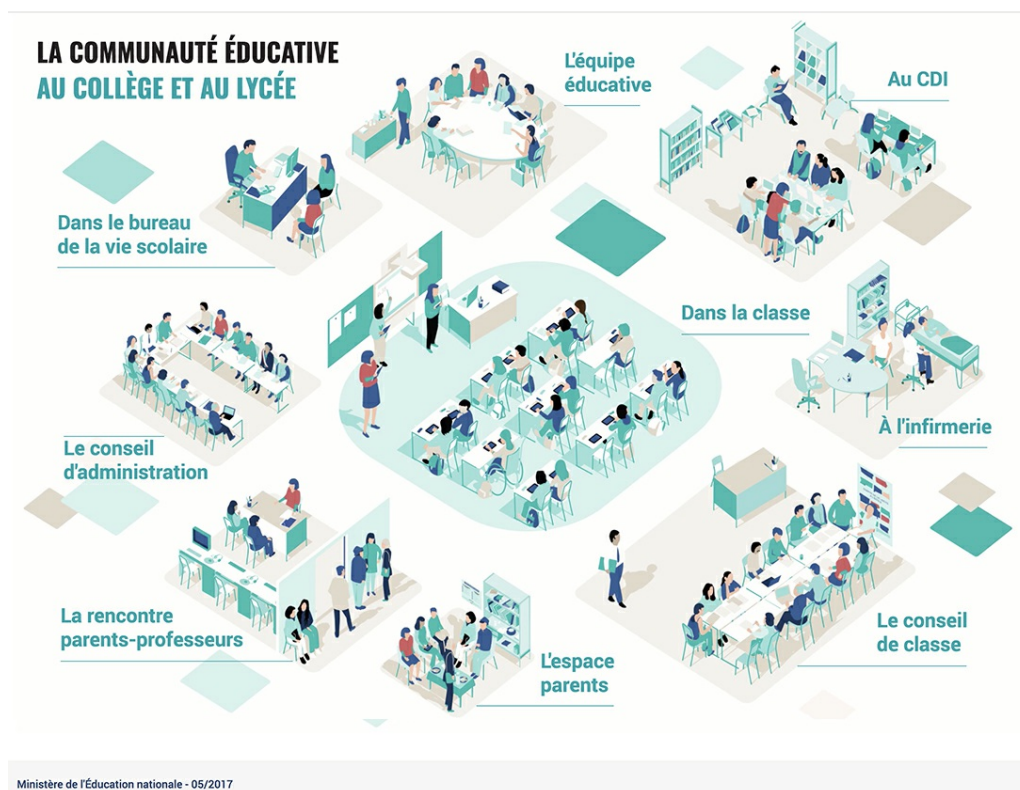
Il a une responsabilité particulière dans le suivi et l'accompagnement de votre enfant. Il assure le lien avec l'ensemble des professeurs, l'équipe de direction, les personnels de vie scolaire, les personnels médico-sociaux etc. En collaboration avec le psychologue de l'éducation nationale, il informe et aide votre enfant à élaborer son projet d'orientation.

Le psychologue de l'éducation nationale

Il assure une permanence au collège. Il vous accompagne, vous et votre enfant, pour vous informer et vous conseiller à différentes étapes, notamment lors des choix d'orientation.

Les personnels sociaux et de santé

L'assistant de service social, l'infirmier et le médecin de l'éducation nationale sont présents à certaines heures qui vous sont communiquées en début d'année. Vous, votre enfant ou l'équipe éducative pouvez les solliciter dans le respect de la confidentialité.



Boris Cyrulnik : « Pour entrer dans l'apprentissage, il faut acquérir le sentiment d'empathie »

L'inscription au collège

En CM2, un dossier d'inscription est donné à votre enfant par le collège d'affectation. Remplissez-le au besoin avec l'aide de l'enseignant, voire du directeur d'école.

Des réunions d'information peuvent être organisées par les enseignants de l'école et par les équipes éducatives et pédagogiques du collège pour vous préciser les choix qui sont offerts à votre enfant.

On vous demandera de choisir :

- **le régime de votre enfant** (internat, demi-pension, externat);
- **la première langue étrangère;**
- si vous désirez lui faire suivre **un enseignement facultatif de langue et culture régionales.**

Le collège vous précisera les modalités de dépôt du dossier. **Il est important de confirmer son inscription auprès de l'établissement,** sous peine de perdre la place réservée dans le collège où votre enfant est admis.

Retrouvez plus d'informations sur l'inscription au collège sur education.gouv